



Cessation de paiement / dépôt de bilan

Par **riquet_old**, le **18/09/2007 à 20:51**

Artisan, je pense déposer les papiers pour cessation de paiement.
Le seul bien que je possède c'est ma voiture 15.000 euros, la carte grise est à mon nom propre : est-ce que l'on peut me la saisir ? Est-ce que je peux la mettre au nom de la personne qui m'a prêté l'argent pour l'acheter ? En cas de cessation de paiement ou de dépôt de bilan est-ce qu'il va être vérifié que j'ai changé la carte grise ? Merci pour votre réponse en urgence !!!

Par **Jurigaby**, le **18/09/2007 à 21:26**

Bonjour.
En aucun cas, un membre de ce site saurait vous conseiller une voie illégale.
Aussi je m'abstiendra de tous commentaires sur votre proposition de faire sortir la voiture de votre patrimoine (l'organisation frauduleuse de l'insolvabilité est un délit pénal).
Et oui, votre voiture peut être saisie si vous avez des dettes.